



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

De la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de Laverlochère-Angliers, le 1^{er} octobre 2018, à 19 h 30 situé au 14 rue de la Baie Miller à Angliers.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

- 1- Autoriser la récolte de la lisière de bois d'une largeur de 30 mètres le long de la route 382 Ouest sur le secteur de Laverlochère

Identification du site concerné :

Lot 3 334 933 et 3 335 254, plus précisément au sud de la route 382 à la sortie ouest du village de Laverlochère.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Laverlochère-Angliers ce 6^e jour de septembre deux mille dix-huit.

Manique Rivest

Secrétaire-trésorière